

# 95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football

Terre de jeu & d'équilibre

N° 646 - ÉDITION DU 2 JUIN 2023



## ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et Règlements
- Calendrier et Organisation des Compétitions
- Calendrier et Organisation des Compétitions - section féminines
- Organisation des Coupes Départementales
- Foot Animation
- Foot Animation - section féminines
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Finances
- 



### Hommage à Aurélien Brognara

Aurélien Brognara nous a quitté cette semaine, à l'âge de 91 ans. Un bénévole dévoué pour le District ainsi que plusieurs clubs du département. à qui le DVOF rend hommage.



Désignez votre Dirigeant Méritant & Bénévole du Mois !



Récompense

Reconnaissance



### MERCI AUX BENEVOLES

Ce mardi a eu lieu une cérémonie "Merci aux bénévoles" pour les récompenser de leur implication suite aux deux rencontres organisées par le DVOF en collaboration avec la F.F.F. France - Japon Futsal U23 et France - Italie U16 F.

### AINHOA SAGNA INTEGRE L'I.N.F.

Ainhoa SAGNA, joueuse de l'A.S. Ermont, intégrera l'I.N.F. Clairefontaine à compter de la saison 2023-2024. Cela fait suite à deux tours de détections ainsi qu'à un entretien. Un grand bravo à elle ainsi qu'au club de l'A.S. Ermont pour le travail accompli.



### RASSEMBLEMENT FOOT A L'ECOLE



Deux rassemblements du dispositif "Foot à l'école", qui visent à insérer au mieux la pratique du football dans les établissements scolaires ont eu lieu à l'Isle-Adam cette semaine.



Crédit Mutuel

val d'oise  
le département



COOS  
VAL-D'OISE

Gourman Dit  
RÉCEPTION

EAGLES



Terre de jeu & d'équilibre



## STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 30 MAI 2023

**Présents** : MM LETELLIER – FAUGERON- BAILLIEZ

**Absence excusée** : M ANTUNES

**Absence non excusée** : M MERHEZ

**Assiste** : M BDIANE

### INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

**Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.**

## DEMANDE D'EVOCATION

### JOUY LE MOUTIER FC

Match n°24685344 du 14/05/2023 U18 D2.A JOUY LE MOUTIER FC 1 / MONTMAGNY FC 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € JOUY LE MOUTIER (évocation).

Suite de la demande d'évocation du club JOUY LE MOUTIER FC au motif : Inscription d'un joueur suspendu sur la feuille de match la Commission demande au secrétariat d'interroger le club de MONTMAGNY FC sur l'inscription du joueur M. Seclan licence n° 2546381441 sur la rencontre citée ci-dessus. Date d'effet de la suspension 10/04/23.

[Réponse impérative avant le 05/06/2023 avant 12h](#)

### CORMEILLAIS ACS

Match n°24689170 du 30/04/2023 U16 D1 CORMEILLAIS ACS 2 / SOISY ANDILLY MARGENCY 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € CORMEILLAIS ACS (évocation).

Suite de la demande d'évocation du club CORMEILLAIS ACS au motif : Inscription d'un joueur suspendu sur la feuille de match la Commission demande au secrétariat d'interroger le club de SOISY ANDILLY MARGENCY FC sur l'inscription du joueur B. Sylla licence n° 2547274460 sur la rencontre citée ci-dessus. Date d'effet de la suspension 20/02/23.

[Réponse impérative avant le 05/06/2023 avant 12h](#)

**ECOUCEN FC**

Match n°24617471 du 14/05/2023 SENIORS D3.A PONTOISIENNE JS 1 / ECOUCEN FC 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ECOUCEN FC (évocation).

Le club de PONTOISIENNE JS ayant répondu dans les délais.

Demande d'évocation du club de **ECOUCEN FC** sur l'inscription du joueur **G. Quentin** licence n° 2318043886 du club de **PONTOISIENNE JS** susceptible d'être suspendu.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **G. Quentin** licence n° 2318043886 du club de **PONTOISIENNE JS** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour un match ferme, date d'effet de la suspension le **01/05/2023**. Considérant que le **14/05/2023** il était toujours suspendu.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondé, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe **SENIORS D3.A de PONTOISIENNE JS** pour l'inscription et la participation du joueur **G. Quentin** licence n° 2318043886 au match cité ci-dessus alors qu'il était en état de suspension.

**AMENDE : 100€ (PONTOISIENNE JS) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.**

CREDIT : ECOUCEN FC : 43,50 €

DEBIT : PONTOISIENNE JS : 53,50 €

ECOUCEN FC : 1 BUT 3 POINTS

PONTOISIENNE JS : 0 BUT - 1 POINT

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **G. Quentin** licence n° 2318043886 à date d'effet le **05/06/2023**.

**MENUCOURT AS**

Match n°24685608 du 14/05/2023 U18 D3.A GOUSSAINVILLE FC 2 / MENUCOURT AS 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € MENUCOURT AS (évocation).

Le club de GOUSSAINVILLE FC ayant répondu dans les délais.

Demande d'évocation du club de **MENUCOURT AS** sur l'inscription du joueur **D. M. Shaequil** licence n°2546748854 du club de **GOUSSAINVILLE FC** susceptible d'être suspendu.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **D. M. Shaequil** licence n°2546748854 du club de **GOUSSAINVILLE FC** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour trois matchs fermes, date d'effet de la suspension le **16/04/2023**. Considérant que le **14/05/2023** il était toujours suspendu.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondé, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe **U18 D3.A de GOUSSAINVILLE FC** pour l'inscription et la participation du joueur **D. M. Shaequil** licence n°2546748854 au match cité ci-dessus alors qu'il était toujours en état de suspension.

**AMENDE : 100€ (GOUSSAINVILLE FC) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.**

CREDIT : MENUCOURT AS : 43,50 €

DEBIT : GOUSSAINVILLE FC : 53,50 €

MENUCOURT AS : 1 BUT 3 POINTS

GOUSSAINVILLE FC : 0 BUT - 1 POINT



De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur D. M. Shaequil licence n°2546748854 à date d'effet le 05/06/2023.

### THILLAY ESM

Match n°24673694 du 02/04/2023 ANCIENS D3.C VAUREAL FCM 11 / ASSOA 11

Match n° 24673724 du 09/04/2023 ANCIENS D3.C VAUREAL FCM 11 / SARCELLES AAS 12

Match n° 24673688 du 30/04/2023 ANCIENS D3.C VAUREAL FCM 11 / THILLAY ESM 11

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € THILLAY (EVOCATION).

Suite de la demande d'évocation du club THILLAY ESM au motif : **acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée au règlement.**

Demande d'évocation irrecevable. L'évocation est insuffisamment motivée. Commission indique que les évocations doivent être nominales.

La Commission dit résultat acquis sur le terrain.

### RECLAMATION

#### OSNY FC

Match n° 24616869 du 16/04/2023 SENIORS D2.B MENU COURT AS 1 / ESSG 3

Match n° 24616874 du 14/05/2023 SENIORS D2.B ESSG 3/ ERAGNY FC 1

Match n° 24616879 du 28/05/2023 SENIORS D2.B COSMO TAVERNY 2/ ESSG 3

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € OSNY FC (réclamation).

Réclamation d'OSNY FC irrecevable.

Art. 30 bis du Règlements Sportifs du DVOF

*“La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peuvent, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les Clubs participant à la rencontre, dans les conditions, de forme, de délai et de frais, fixées pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 30.12 du présent Règlement Sportif”.*

### RESERVE

#### BEAUCHAMPS AS

Match n°24694817 du 28/05/2023 U14 D3.C ERAGNY FC 2 / BEAUCHAMPS AS 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 €BEAUCHAMP AS (réserve).

Réserve du club de BEAUCHAMPS AS sur potentiellement 3 joueurs qui auraient joué plus de 10 matchs avec l'équipe supérieur alors que nous sommes dans les cinq dernières journées de championnat, reçue le 15 mai 2023. Réserve recevable non fondée.

Seulement 2 joueurs de ERAGNY FC 2 ont joué plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure alors que nous sommes dans les cinq dernières journées de championnat.



- M. DNA Keylann licence n° 2547762288 (17 matches)
- P. Melvin licence n° 2547578697 (17 matches)

La Commission dit résultat acquis sur le terrain.

### EMMB

Match n°24616751 du 28/05/2023 SENIORS D2.A ARGENTEUIL RC 2 / EMMB 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € EMMB (réserve).

Réserve du club EMMB confirmée le 29/05/2023 AU MOTIF : participation de plus de 3 joueurs qui auraient joué plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure alors que nous sommes dans les cinq dernières journées de championnat  
Réserve recevable sur la forme non fondée

Seulement 3 joueurs de l'équipe d'ARGENTEUIL RC ont participé avec l'équipe supérieure à plus de 10 matchs alors que nous sommes dans les cinq dernières journées de championnat

- M. Dylan licence n° 2545034068 (18 matches)
- A. Aurélien licence n°2546240142 (23 matches)
- R. B. Malon licence n°2546029289 (21 matches)

La Commission dit résultat acquis sur le terrain

### COURDIMANCHE AS

Match n°24685348 du 28/05/2023 U18 D2.A ERAGNY FC 1 / COURDIMANCHE AS 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € COURDIMANCHE AS (réserve).

Réserve du club de COURDIMANCHE AS confirmée le 29/05/2023 au motif que 3 joueurs d'ERAGNY FC inscrits sur la feuille de match sont mutés hors période.

Réserve recevable non fondée.

Aucun joueur nommé n'est muté hors période.

La Commission dit résultat acquis sur le terrain.

## TOURNOI

### ESSG

Homologation du tournoi du 17 JUIN 2023 U13F. Tournoi homologué.  
Homologation du tournoi du 17 JUIN 2023 U12. Tournoi homologué.

Participation : 2 X 10€  
Total = 20 €



## ECOUEEN FC

## Homologation du tournoi du 17 JUIN 2023 U13. Tournoi homologué

Participation : 1 X 10€

Total = 10 €

## DEMANDE D'EVOCATION

## EAUBONNE CSM

Match n°24897346 du 22/04/2023 FUTSAL D1 EAUBONNE CSM 1 / VAUREAL AFS 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € EAUBONNE CSM (EVOCATION).

Réponse au mail d'Eaubonne CSM du 24/05/2023

Les demandes d'évocation du club de VAUREAL FCM ont été prise en compte et dites fondées, car le motif était :

*"Acquisition d'un droit indu, par infraction répété aux règlements". (Voir article 30 ter du RS)*

La demande d'évocation du club d'Eaubonne CSM sur les mutations hors période n'est pas nominale, et ce n'est pas un motif à évocation car ce n'est pas une infraction répétée au règlement.

La Commission répond à votre demande de précision, mais la réponse ne proroge en aucune façon le droit d'appel qui peut être exercé après chaque décision

**DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF**  
**AVERTISSEMENT FMI 1<sup>ère</sup> 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> NON-UTILISATION DE LA TABLETTE**  
**(Art 44.4)**

## CHAMPIONNAT

## Critérium U13 Féminin A 8 / Phase 2 / Poule A

Journée du 24 MAI 2023

Deuil Enghien Fc 1	Pontoisienne Js 1	Les deux clubs responsables
--------------------	-------------------	-----------------------------

Deuil Enghien Fc 1 : AVERTISSEMENT

PONTOISIENNE Js 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.





## U 14 D3 / Phase Unique / Poule C

Journée du 27 MAI 2023

St Brice Fc 2	Argenteuil Rc 3	Les deux clubs responsables
---------------	-----------------	-----------------------------

St Brice Fc 2 : AVERTISSEMENT

Argenteuil Rc 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

## U 14 D4 / Phase Unique / Poule B

Journée du 27 MAI 2023

St Brice Fc 3	Gonesse Rc 3	Les deux clubs responsables
---------------	--------------	-----------------------------

St Brice Fc 3 : 100€ AMENDE

Gonesse Rc 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

## U 14 D4 / Phase Unique / Poule D

Journée du 27 MAI 2023

Fosses Uf 2	Eaubonne Csm 1	Fosses F. U. 3 responsable
-------------	----------------	----------------------------

Fosses F. U. 3 : 100€ AMENDE

Eaubonne Csm 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.



## U12-U13 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule A

Journée du 27 MAI 2023

Cergy Pontoise Fc 2	Montmorency Fc 2	Les deux clubs responsables
---------------------	------------------	-----------------------------

Cergy Pontoise Fc 2 : AVERTISSEMENT

Montmorency Fc 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

Fosses F. U. 1	Entente Ssg 2	Les deux clubs responsables
----------------	---------------	-----------------------------

Fosses F. U. 1 : AVERTISSEMENT

Entente Ssg 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

## U12-U13 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule B

Journée du 27 MAI 2023

Fosses F. U. 2	Entente Ssg 3	Les deux clubs responsables
----------------	---------------	-----------------------------

Fosses F. U. 2 : AVERTISSEMENT

Entente Ssg 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

Cergy Pontoise Fc 3	Montmorency Fc 3	Les deux clubs responsables
---------------------	------------------	-----------------------------

Cergy Pontoise Fc 3 : AVERTISSEMENT

Montmorency Fc 3 : AVERTISSEMENT





La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

### U12-U13 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule C

Journée du 27 MAI 2023

Fosses F. U. 3	Entente Ssg 4	Les deux clubs responsables
----------------	---------------	-----------------------------

Fosses F. U. 3 : AVERTISSEMENT

Entente Ssg 4 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

### U12-U13 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule E

Journée du 27 MAI 2023

Montmagny Fc 1	Ermont As 1	Les deux clubs responsables
----------------	-------------	-----------------------------

Montmagny Fc 1 : AVERTISSEMENT

Ermont As 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

### U12-U13 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule F

Journée du 27 MAI 2023

Montmagny Fc 2	Ermont A.S. 2	Les deux clubs responsables
----------------	---------------	-----------------------------

Montmagny Fc 2 : AVERTISSEMENT

Ermont A.S. 2 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.



De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

## U12-U13 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule G

Journée du 27 MAI 2023

Montmagny Fc 3	Ermont As 3	Les deux clubs responsables
----------------	-------------	-----------------------------

Montmagny Fc 3 : 100€ AMENDE

Ermont As 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

## U12-U13 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule H

Journée du 27 MAI 2023

Montmagny Fc 4	Ermont As 4	Les deux clubs responsables
----------------	-------------	-----------------------------

Montmagny Fc 4 : 100€ AMENDE

Ermont As 4 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

## U10-U11 (Serie 2) Phase 2 / Phase 2 / Poule C

Journée du 27 MAI 2023

Ent. Beaumont Mours 1	Persan U.S. 5	Les deux clubs responsables
-----------------------	---------------	-----------------------------

Ent. Beaumont Mours 1 : AVERTISSEMENT

Persan U.S. 5 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.



## U10-U11 (Serie 2) Phase 2 / Phase 2 / Poule D

Journée du 27 MAI 2023

Ent. Beaumont Mours 2	Persan U.S. 6	Les deux clubs responsables
-----------------------	---------------	-----------------------------

Ent. Beaumont Mours 2 : AVERTISSEMENT

Persan U.S. 6 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

## U10-U11 (Serie 2) Phase 2 / Phase 2 / Poule A

Journée du 27 MAI 2023

Viarmes Asnieres Ol. 3	Soisy Andilly Margen 1	Les deux clubs responsables
------------------------	------------------------	-----------------------------

Viarmes Asnieres Ol. 3 : AVERTISSEMENT

Soisy Andilly Margen 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

## U12-U13 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule D

Journée du 27 MAI 2023

Cergy Pontoise Fc 5	Montmorency Fc 5	Les deux clubs responsables
---------------------	------------------	-----------------------------

Cergy Pontoise Fc 5 : 100. € AMENDE

Montmorency Fc 5 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.



Fosses F. U. 4	Entente Ssg 5	Les deux clubs responsables
----------------	---------------	-----------------------------

Fosses F. U. 4 : 100. € AMENDE

Entente Ssg 5 : 100. € AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

E.S. Herblay 4	Argenteuil Fc 4	Les deux clubs responsables
----------------	-----------------	-----------------------------

E.S. Herblay 4 : 100. € AMENDE

Argenteuil Fc 4 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

## Criterium Avenir U12 Série 2 / Phase 2 / Poule B

Journée du 27 MAI 2023

Bezons U. Sec. Om. 12	Entente Ssg 12	Les deux clubs responsables
-----------------------	----------------	-----------------------------

Bezons U. Sec. Om. 12 : AVERTISSEMENT

Entente Ssg 12 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

## Cvo - Crédit Mutuel U15 F. / Phase 1 / Poule Unique

Journée du 27 MAI 2023

Goussainville Fc 1	Eragny Fc 1	Les deux clubs responsables
--------------------	-------------	-----------------------------

Goussainville Fc 1 : AVERTISSEMENT

Eragny Fc 1 : 100€ AMENDE



La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

## Seniors D2 / Phase Unique / Poule A

Journée du 28 MAI 2023

Soisy Andilly Margen 1	Vaureal Fcm 1	Entente Ssg 7 responsable
------------------------	---------------	---------------------------

Soisy Andilly Margen 1 : AVERTISSEMENT

Vaureal Fcm 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

## Seniors D3 / Phase Unique / Poule A

Journée du 28 MAI 2023

Deuil Enghien Fc 2	Gafepb 1	Entente Ssg 8 responsable
--------------------	----------	---------------------------

Deuil Enghien Fc 2 : AVERTISSEMENT

Gafepb 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

## Seniors D3 / Phase Unique / Poule C

Journée du 28 MAI 2023

Montmorency Fc 1	St Leu 95 Fc 3	Les deux clubs responsables
------------------	----------------	-----------------------------

Montmorency Fc 1 : 100€ AMENDE

St Leu 95 Fc 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.



## Anciens D2 / Phase Unique / Poule B

Journée du 28 MAI 2023

Portugais Persan Asc 11	Beauchamp As 11	Les deux clubs responsables
-------------------------	-----------------	-----------------------------

Portugais Persan Asc 11 : AVERTISSEMENT

Beauchamp As 11 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

## Anciens D3 / Phase Unique / Poule A

Journée du 28 MAI 2023

Beauchamp As 12	Vallée Du Sausser Es 11	Les deux clubs responsables
-----------------	-------------------------	-----------------------------

Beauchamp As 12 : AVERTISSEMENT

Vallée Du Sausser Es 11 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

## Criterium Vétérans + De 45 Ans / Phase Unique / Poule A

Journée du 20 MAI 2023

Ecouen Fc 15	E.S. Herblay 15	Les deux clubs responsables
--------------	-----------------	-----------------------------

Ecouen Fc 15 : AVERTISSEMENT

E.S. Herblay 15 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.



## Criterium Vétérans + De 45 Ans / Phase Unique / Poule B

Journée du 28 MAI 2023

Montmorency Fc 15	Champagne Sfc 95 15	Les deux clubs responsables
-------------------	---------------------	-----------------------------

Montmorency Fc 15 : AVERTISSEMENT  
 Champagne Sfc 95 15 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

## U 18 D3 / Phase Unique / Poule A

Journée du 28 MAI 2023

Sarcelles Aas 3	En champagne Beaumont 2	Les deux clubs responsables
-----------------	-------------------------	-----------------------------

Sarcelles Aas 3 : AVERTISSEMENT  
 En champagne BEAUMONT 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

Groslay Fc 1	Goussainville Fc 2	Les deux clubs responsables
--------------	--------------------	-----------------------------

Groslay Fc 1 : AVERTISSEMENT  
 Goussainville Fc 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

## U 18 D3 / Phase Unique / Poule B

Journée du 28 MAI 2023

Puiseux Louvres 95 1	En champagne/Beaumont 1	Les deux clubs responsables
----------------------	-------------------------	-----------------------------

En champagne/Beaumont 1 : 100€ AMENDE  
 Puiseux Louvres 95 1 : 100€ AMENDE





La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

### U 16 D2 / Phase Unique / Poule B

Journée du 28 MAI 2023

Roissy En France U.S 1	En. Ecoeu Bouffémont 1	Les deux clubs responsables
------------------------	------------------------	-----------------------------

Roissy En France U.S 1 : AVERTISSEMENT

En. Ecoeu Bouffémont 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

### U 16 D3 / Phase Unique / Poule A

Journée du 28 MAI 2023

Bezons Uso 2	Franconville Fc 2	Les deux clubs responsables
--------------	-------------------	-----------------------------

Bezons Uso 2 : AVERTISSEMENT

Franconville Fc 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

### U 16 D3 / Phase Unique / Poule C

Journée du 28 MAI 2023

Goussainville Fc 2	Sarcelles Aas 5	Les deux clubs responsables
--------------------	-----------------	-----------------------------

Goussainville Fc 2 : 100€ AMENDE

Sarcelles Aas 5 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.



De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

## Criterion U13 Futsal / Phase 2 / Poule A

Journée du 28 MAI 2023

Marcouville City Cp 1	Garges Djibson 1	Les deux clubs responsables
-----------------------	------------------	-----------------------------

Marcouville City Cp 1 : AVERTISSEMENT

Garges Djibson 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

## Criterion U11 Futsal / Phase 2 / Poule B

Journée du 28 MAI 2023

Marcouville City Cp 2	Persanaise Cfj 1	Les deux clubs responsables
-----------------------	------------------	-----------------------------

Marcouville City Cp 2 : AVERTISSEMENT

Persanaise Cfj 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

**DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 22 MAI 2023  
AVERTISSEMENT FMI 1<sup>ère</sup> 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> NON-UTILISATION DE LA TABLETTE  
(Art 44.4)**

## U12-U13 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule D

Journée du 20 MAI 2023

St Leu 95 Fc 4	Montigny Fc 95 4	St Leu 95 Fc 4 responsable
----------------	------------------	----------------------------

St Leu 95 Fc 4 : AVERTISSEMENT

Montigny Fc 95 4 : RETRAIT AVERTISSEMENT



## U12-U13 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule C

Journée du 20 MAI 2023

St Leu 95 Fc 3	Montigny Fc 95 3	St Leu 95 Fc 3 responsable
----------------	------------------	----------------------------

St Leu 95 Fc 3 : AVERTISSEMENT

Montigny Fc 95 3 : RETRAIT AVERTISSEMENT

## U10-U11 (Serie 3) Phase 2 / Phase 2 / Poule B

Journée du 20 MAI 2023

Menucourt As 2	Eragny Fc 4	Les deux clubs responsables
----------------	-------------	-----------------------------

Menucourt As 2 : RETRAIT AVERTISSEMENT

Eragny Fc 4 : RETRAIT AVERTISSEMENT

## U12-U13 (Serie 1) Phase 2 / Phase 2 / Poule A

Journée du 20 MAI 2023

Pierrelaye Fc 1	Ezanville Ecoeu Us 1	Les deux clubs responsables
-----------------	----------------------	-----------------------------

Pierrelaye Fc 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT

Ezanville Ecoeu Us 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT

**La prochaine réunion LUNDI 05 JUIN A 14h00**



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 30 Mai 2023

**Présents** : Mme Sylvestre M. El Fakri - Podan-Mavounzy – Traon - Cokgul -Pézière - Sénécal

**Excusé** : M - N'Diaye

## *INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2022/2023)*

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

### *RAPPEL*

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.  
Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

### *ATTENTION*

#### *ART. 10.2 du RS du DVOF*

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

## ENGAGEMENTS

### INFORMATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la COC demande aux clubs de vérifier toutes leurs rencontres à venir dans Foot Clubs

**RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE**

Du 14/03/2023

**DEUIL ENGHIE FC****SENIORS D2.A***2 matchs à jouer à huis clos pour l'équipe de DEUIL ENGHIE FC 1***Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF**

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF,
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos,
- Les officiels désignés par le DVOF,
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match,
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche,
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle,
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive,

**Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**

Le prochain match concerné est :

SENIORS D2.A

**Le 04/06/2023 à 15h00**

Match n°24616752 DEUIL ENGHIE FC / SOISY ANDILLY MARGENCY

**RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE**

Du 11/04/2023

**MARLY LA VILLE ES****Seniors D1***3 matches à jouer à huis clos dont un avec sursis avec 2 délégués officiels à la charge de Marly***Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF**

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

**Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.****Les 2 autres matchs à huis clos se dérouleront la saison 2023-2024**



## RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE Du 26/04/2023

### MATCH A HUIS CLOS

#### **MONTMORENCY FC**

##### **Seniors D4/A**

5 matches à jouer à huis clos avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de MONTMORENCY

##### **Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF**

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

**Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**

**Les 5 matches à huis clos se dérouleront la saison 2023-2024**

### MATCH A HUIS CLOS

#### **MONTMORENCY FC**

##### **Seniors D4 Poule A**

Match n° 24661017 du 28/05/2023 à 16H

FC MONTMORENCY 2 / FAS ARNOUVILLE 2

Application de l'article 40.6 du RS du DVOF, match à huis clos non respecté, match perdu par pénalité avec amende :

FC MONTMORENCY 2	-1 pt	0 but
FAS ARNOUVILLE 2	3 pts	4 buts

FC MONTMORENCY 2 Amende 50€

**Match à huis clos non purgé, reporté à la saison 2023/2024**

### REMERCIEMENT ARBITRE

- ZOUATNIA Rayan
- FLOCCARI Alexandre
- BOULGUID Mohamed

### COURRIERS DES CLUBS

#### **FRETTOISE ES**

Courriel du 28/05/2023

Dans le cas d'une équipe qui descend de D3 en D4, elle ne pourra être remplacée par l'équipe D4 même si elle termine 1ère de son groupe.

**AUVERS ENNERY FC**

Courriel du 26/05/2023

Plus de date disponible pour reporter vos matches U14 et U16 du 27 et 28 mai 2023 : contactez vos adversaires pour éventuellement jouer ces matches en semaine ou faire des inversions de rencontres. En l'absence de résultats ces matches seront neutralisés.

**GARGES FCM**

Courriel du 30/05/2023

Plus de date disponible pour reporter les matches cités dans votre courrier : contactez vos adversaires pour d'éventuelles inversions de rencontres. Si les matches cités n'ont pas été joués au 04/06/2023, ils seront neutralisés

**GAFEPB**

Courriel du 29/05/2023

**Anciens D3 Poule B**

Match n° 24673624 du 04/06/2023

GAFEPB 11 / CSM EAUBONNE 11

Match à jouer le 04/06/2023 à 9H45 en application de l'art. 10.3 du RS du DVOF

**GAFEPB**

Courriel du 29/05/2023

**Critérium + 55 ans Poule B**

Match à jouer avant le 04/06/2023 : si non joué à cette date, la rencontre sera neutralisée

**TOHO AS**

Courriel du 29/05/2023

La COC ne peut répondre favorablement à votre demande : manque l'accord écrit de votre adversaire

**MARLY LA VILLE ES**

Courriel du 29/05/2023

U16 D2 Poule A

Match n°2468963 du 28/05/2023

ENT. MARLY FONTENAY 1 / ESSG 3

Remboursement des frais d'arbitrage : créditer la somme de 49,50€ au club de l'ENT. MARLY FONTENAY et débiter cette somme du compte de l'ESSG

**DATES – TERRAINS – HEURES****GROSLAY FC**

Courriel du 30/05/2023

U16 D3 Poule B

Match N° 24689772 du 04/06/2023

**GROSLAY FC 1 / SAINT BRICE FC 4**

Nouvel horaire : 12H30

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

**ECOUEEN FC**

Courriel du 30/05/2023

U16 D3 Poule E

Match N° 24690168 du 04/06/2023

**ENT. ECOUEEN BOUFFEMONT 3 / VAUREAL FCM 1**

Nouvelle date : 04/06/2023 à 15H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires



**DATES – TERRAINS – HEURES (FOOTCLUBS)*****EAUBONNE CSM***

*Courriel du 29/05/2023*

*U14 D4 Poule D*

Match N° 25075912 du 03/06/2023

**EAUBONNE CSM 1 / FRETTOISE ES 1**

Nouvel horaire : 14H30

Accord de la COC

Accord des 2 clubs

***SAINT PRIX ES***

*Courriel du 25/05/2023*

*Anciens D4 Poule B*

Inversion de rencontre

Match N° 24674434 du 04/06/2023

**SAINT PRIX ES 13 / PUISEUX LOUVRES 95 13**

Nouvelle installation : stade Sylvain Barissel 2 à Louvres

Accord de la COC

Accord des 2 clubs

***BEZONS USO***

*Courriel du 29/05/2023*

*U16 D2 Poule A*

Match N° 24689372 du 04/06/2023

**BEZONS USO 1 / ARGENTEUIL RC 3**

Nouvel horaire : 12H

Accord de la COC

Accord des 2 clubs

***BEAUCHAMP AS***

*Courriel du 24/05/2023*

*U14 D4 Poule D*

Match N° 25075913 du 03/06/2023

**BEAUCHAMP AS 2 / MONTIGNY FC 95 1**

Nouvel horaire : 13H30

Accord de la COC

Accord des 2 clubs

***MONTMAGNY FC***

*Courriel du 24/05/2023*

*U14 D4 Poule A*

Match N° 24696239 du 03/06/2023

**MONTMAGNY FC 1 / NEUVILLE SUR OISE AS 1**

Nouvel horaire : 13H30 (refusé)

Dernière journée de championnat : en application de l'article 10.3 du RS du DVOF, le match est maintenu à l'heure officielle (15H30)

***SAINT PRIX ES***

*Courriel du 26/05/2023*

*Anciens D2 Poule B*

Match N° 24673359 du 04/06/2023

**SAINT PRIX ES 11 / ROISSY EN FRANCE US 11**

Nouvel horaire : 09H00 (refusé)



Dernière journée de championnat : en application de l'article 10.3 du RS du DVOF, le match est maintenu à l'heure officielle (09H45) **Voir pour une inversion de rencontre avec votre adversaire**

**VILLIERS LE BEL FC**

Courriel du 30/05/2023

Seniors 4 Poule B

Match N° 24661151 du 04/06/2023

**VILLIERS LE BEL FC 3 / BOUFFEMONT ACF 1**

Nouvel horaire : 14H00 (refusé)

Dernière journée de championnat : en application de l'article 10.3 du RS du DVOF, le match est maintenu à l'heure officielle (15H00)

**CONFIRMATION DE RESULTAT****ANCIENS D2 Poule A**

Match n° 24673223 du 28/05/2023

**USC SAINT GRATIEN 11 / MONTSOULT BAILLET US 11**

USC SAINT GRATIEN 11                    3 pts    3 buts

MONTSOULT BAILLET US 11            0 pt    2 buts

**1er APPEL DE FEUILLES DE MATCH****Seniors D3 Poule B**

Match n° 24617607 du 28/05/2023

**PIERRELAYE FC 1 / MARLY LA VILLE ES 2****Seniors D3 Poule G**

Match n° 24617742 du 28/05/2023

**MONTMORENCY FC 1 / SAINT LEU 95 FC 3****CDM D1**

Match n° 2468546 du 28/05/2023

**PUISEUX LOUVRES 95 5 / CORMEILLAIS ACS 5****Vétérans + 45 ans poule A**

Match n° 24674746 du 28/05/2023

**ECOUEEN FC 15 / HERBLAY ES 15****Vétérans + 45 ans poule B**

Match n° 24674874 du 28/05/2023

**MONTMORENCY FC 15 / CHAMPAGNE SFC 95 15****Anciens D3 Poule A**

Match n° 24673486 du 28/05/2023

**BEAUCHAMP AS 12 / VALLEE DU SAUSSERON ES 11****U18 D3 Poule A**

Match n° 24685611 du 28/05/2023

**SARCELLES AAS 3 / ENT. CHAMPAGNE BEAUMONT 2****U18 D3 Poule A**

Match n° 24685615 du 28/05/2023

**GROSLAY FC 1 / GOUSSAINVILLE FC 2**

**U16 D3 Poule A**

Match n° 24689634 du 28/05/2023  
**BEZONS USO 2 / FRANCONVILLE FC 2**

**U16 D3 Poule C**

Match n° 24689899 du 28/05/2023  
**GOUSSAINVILLE FC 2 / SARCELLES AAS 5**

**U14 D1**

Match n° 24692577 du 27/05/2023  
**PERSAN US 03 1 / CERGY PONTOISE FC 2**

**U14 D3 Poule C**

Match n° 24694816 du 27/05/2023  
**GOUSSAINVILLE FC 2 / SAINT LEU 95 FC 2**

**U14 D4 Poule B**

Match n° 24696369 du 27/05/2023  
**SAINT BRICE FC 3 / GONESSE RC 3**

**U14 D4 Poule D**

Match n° 25075907 du 27/05/2023  
**FOSES UF 2 / EAUBONNE CSM 1**

## 2ème APPEL DE FEUILLE DE MATCH

**Anciens D1**

Match n° 24673044 du 28/05/2023  
**PUISEUX LOUVRES 95 11 / NEUVILLE SUR OISE AS 11**

## MATCH PERDU PAR PENALITE

**U18 D2 Poule A**

Match n° 24685349 du 28/05/2023

**ARGENTEUIL FC 2 / JOUY LE MOUTIER FC 1**

JOUY LE MOUTIER FC : Match perdu par pénalité (équipe incomplète en cours de partie)

ARGENTEUIL FC 2            3 pts    4 buts

JOUY LE MOUTIER FC 1    -1pt    0 but

## PREMIER FORFAIT AVEC AMENDE

**GAFEPB****Seniors D3 Poule A**

Match n° 24617473 du 28/05/2023

**GAFEPB 1 / DEUIL ENGHEN FC 2**

**GAFEPB 1            Amende triplée 31€00 X 3 = 93€00 (art. 23.9.2 et 1 du RS du DVOF)**

**GAFEPB 1            0 but    -1 pt**

**DEUIL ENGHEN FC 2    5 buts    3 pts**

**FONTENAY FC***Seniors D4 Poule C*

Match n°24679337 du 28/05/2023

**FRETTOISE ES 1 / FONTENAY FC 2****FONTENAY FC 2 Amende 24€00**

FONTENAY FC 2	0 but	-1 pt
FRETTOISE ES 1	5 buts	3 pts

**MARLY LA VILLE ES***Anciens D2 Poule B*

Match n°24673353 du 28/05/2023

**MONTMORENCY FC 11 / MARLY LA VILLE ES 11****MARLY LA VILLE ES 11 Amende triplée 31€00 X 3 = 93€00 (art. 23.9.2 et 1 du RS du DVOF)**

MARLY LA VILLE ES 11	0 but	-1 pt
MONTMORENCY FC 11	5 buts	3 pts

**DEUIL ENGHIEU FC***U16 D3 Poule C*

Match n°24689894 du 28/05/2023

**DEUIL ENGHIEU FC 1 / NEUVILLE SUR OISE FC 1****DEUIL ENGHIEU FC 1 Amende 24€00**

DEUIL ENGHIEU FC 1	0 but	-1 pt
NEUVILLE SUR OISE FC 1	5 buts	3 pts

**JOUY LE MOUTIER FC***CDM D1*

Match n°24668549 du 28/05/2023

**MACCABI SARCELLES 5 / JOUY LE MOUTIER FC 5****JOUY LE MOUTIER FC 5 Amende triplée 31€00 X 3 = 93€00 (art. 23.9.2 et 1 du RS du DVOF)**

JOUY LE MOUTIER FC 5	0 but	-1 pt
MACCABI SARCELLES 5	5 buts	3 pts

**VIARMES ASNIERES OL***Seniors D3 Poule A*

Match n°24617478 du 28/05/2023

**ECOUEU FC 2 / VIARMES ASNIERES OL 2****VIARMES ASNIERES OL 2 Amende triplée 31€00 X 3 = 93€00 (art. 23.9.2 et 1 du RS du DVOF)**

VIARMES ASNIERES OL 2	0 but	-1 pt
ECOUEU FC 2	5 buts	3 pts

**DOMONT FC***Seniors D4 Poule A*

Match n°24661014 du 28/05/2023

**CHARS AS 1 / DOMONT FC 2****DOMONT FC 2 Amende 24€00**

DOMONT FC 2	0 but	-1 pt
CHARS AS 1	5 buts	3 pts

**SOISY ANDILLY MARGENCY FC***U16 D1*

Match n°24689226 du 28/05/2023

**ARGENTEUIL FC 1 / SOISY ANDILLY MARGENCY 1**

SOISY ANDILLY MARGENCY 1	<b>Amende triplée 24€00 X 3 = 72€00 (art. 23.9.2 et 1 du RS du DVOF)</b>	
SOISY ANDILLY MARGENCY 1	0 but	-1 pt
ARGENTEUIL FC 1	5 buts	3 pts

**SOISY ANDILLY MARGENCY FC***U18 D2 Poule B*

Match n°24685480 du 28/05/2023

**SAINT OUEN L'AUMONE 2 / SOISY ANDILLY MARGENCY 2**

SOISY ANDILLY MARGENCY 2	<b>Amende triplée 24€00 X 3 = 72€00 (art. 23.9.2 et 1 du RS du DVOF)</b>	
SOISY ANDILLY MARGENCY 2	0 but	-1 pt
ARGENTEUIL RC 1	5 buts	3 pts

**ESSG***U16 D2 Poule A*

Match n°24689363 du 28/05/2023

**ENT. MARLY FONTENAY 1 / ESSG 3****ESSG 3 Amende triplée 24€00 X 3 = 72€00 (art. 23.9.2 et 1 du RS du DVOF)**

ESSG 3	0 but	-1 pt
ENT. MARLY FONTENAY 1	5 buts	3 pts

**GOUSSAINVILLE FC***U14 D4 Poule A*

Match n°24696277 du 28/05/2023

**SAINT LEU 95 FC 3 / GOUSSAINVILLE FC3****GOUSSAINVILLE FC 3 Amende 24€00**

GOUSSAINVILLE FC 3	0 but	-1 pt
SAINT LEU 95 FC 3	5 buts	3 pts

**LE THILLAY ESM***Anciens D4 Poule A*

Match n°24674296 du 28/05/2023

**BRUYERES ACS 11 / THILLAY ESM 12****THILLAY ESM 12 Amende 31€00**

THILLAY ESM 12	0 but	-1 pt
BRUYERES ACS 11	5 buts	3 pts

## DEUXIEME FORFAIT AVEC AMENDE

**ARGENTEUIL FC***Anciens D3 Poule C*

Match n°24673753 du 28/05/2023

**VEXIN AS 11 / ARGENTEUIL FC 12**

ARGENTEUIL FC 12	Amende triplée 37€50 X 3 = 112€50	(art. 23.9.2 et 1 du RS du DVOF)
ARGENTEUIL FC 12	0 but	-1 pt
VEXIN AS 11	5 buts	3 pts

**PERSAN 03 US***Seniors D4 Poule B*

Match n°24661146 du 28/05/2023

**BOUFFEMONT ACF 1 / PERSAN US 03 3****PERSAN 03 3 Amende 27€50**

PERSAN 03 US 3	0 but	-1 pt
BOUFFEMONT ACF 1	5 buts	3 pts

**VIARMES ASNIERES OL***Vétérans + 45 ans Poule C*

Match n°25039237 du 28/05/2023

**SOISY ANDILLY MARGENCY 16 / VIARMES ASNIERES OL 15****VIARMES ASNIERES OL 15 Amende 37€50****BEAUCHAMP AS***Anciens D4 Poule B*

Match n°24674430 du 28/05/2023

**FOSES UF 12 / BEAUCHAMP AS 13****BEAUCHAMP AS 13 Amende 37€50**

BEAUCHAMP AS 13	0 but	-1 pt
FOSES FU 12	5 buts	3 pts

**BEZONS USO****U18 D2 Poule A**

Match n°24685350 du 28/05/2023

**BEZONS USO 2 / GOUSSAINVILLE FC 1****BEZONS USO 2** Amende triplée 27€50 X 3 = 82€50 (art. 23.9.2 et 1 du RS du DVOF)**BEZONS USO 2** 0 but -1 pt**GOUSSAINVILLE FC 1** 5 buts 3 pts**PARMAIN AC****Seniors D4 Poule C**

Match n°24679339 du 28/05/2023

**PARMAIN AC 2 / FOSSES UF 2****PARMAIN AC 2** Amende 27€50**PARMAIN AC 2** 0 but -1 pt**FOSSES UF 2** 5 buts 3 pts**MENUCOURT AS****U18 D3 poule A**

Match n°24685613 du 28/05/2023

**MENUCOURT AS 1 / ENT. MARLY FONTENAY 1****MENUCOURT AS 1** Amende 27€50**MENUCOURT AS 1** 0 but -1 pt**ENT. MARLY FONTENAY 1** 5 buts 3 pts**FRANCONVILLE FC****U18 D3 poule A**

Match n°24685612 du 28/05/2023

**NEUVILLE SUR OISE 1 / FRANCONVILLE FC 2****FRANCONVILLE FC 2** Amende 27€50**FRANCONVILLE FC 2** 0 but -1 pt**NEUVILLE SUR OISE AS 1** 5 buts 3 pts

## TROISIEME FORFAIT AVEC AMENDE

**ENT. BEAUMONT MOURS****Seniors féminines D1**

Match n°24700029 du 27/2023

**ENT. BEAUMONT MOURS 1 / CERGY PONTOISE FC 1****ENT. BEAUMONT MOURS 1** Amende triplée 41€50 X 3 = 124€50 (art. 23.9.2 et 1 du RS du DVOF)**ENT. BEAUMONT MOURS 1** 0 but -1 pt**CERGY PONTOISE FC 1** 5 buts 3 pts



**SURVILLIERS AVENIR***Anciens D3 Poule B*

Match n°24673617 du 28/05/2023

**EAUBONNE CSM 11 / SURVILLIERS AVENIR 11****SURVILLIERS AVENIR** Amende triplée 41€50 X 3 = 124€50 (art. 23.9.2 et 1 du RS du DVOF)

<b>SURVILLIERS AVENIR 11</b>	0 but	-1 pt
<b>EAUBONNE CSM 11</b>	5 buts	3 pts

**DEUIL ENGHIEU FC***U18 D2 Poule B*

Match n°24685478 du 28/05/2023

**PERSAN 03 1 / DEUIL ENGHIEU FC 1****DEUIL ENGHIEU FC 1** Amende triplée 33€50 X 3 = 100€50 (art. 23.9.2 et 1 du RS du DVOF)

<b>DEUIL ENGHIEU FC 1</b>	0 but	-1 pt
<b>PERSAN 03 1</b>	5 buts	3 pts

**EZANVILLE ECOUEN US***Vétérans +45 ans Poule A*

Match n°24674742 du 28/05/2023

**EZANVILLE ECOUEN US 15 / FRANCONVILLE FC 15****EZANVILLE COUEN US 15** Amende 41€50

<b>EZANVILLE ECOUEN US 15</b>	0 but	-1 pt
<b>FRANCONVILLE FC 15</b>	5 buts	3 pts

**VAUREAL FCM***U18 D3 Poule B*

Match n°24685876 du 28/05/2023

**MONTMORENCY FC 1 / VAUREAL FCM 2****VAUREAL FCM 2** Amende 33€50

<b>VAUREAL FCM 2</b>	0 but	-1 pt
<b>MONTMORENCY FCM 1</b>	5 buts	3 pts

**FORFAIT GENERAL AVEC AMENDE****ENT. BEAUMONT MOURS 1***Seniors féminines D1*

Amende 72€00

**SURVILLIERS AVENIR 11***Anciens D3 Poule B*

Amende 57€00

**DEUIL ENGHIEU FC***U18 D2 Poule B*

Amende 57€00



**EZANVILLE ECOUEN US 15**  
*Vétérans + 45 ans Poule A*  
Amende 72€00

**VAUREAL FCM 2**  
*U18 D3 Poule B*  
Amende 57€00

**Secrétaire de Séance**  
M. Patrick Sénécal

**Président de Séance**  
Mme Sylvestre



## COMMISSION CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES

Commission du 30 mai 2023

### INFORMATIONS IMPORTANTES :

#### RAPPEL

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

### RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

#### *Article 44.2 –*

*Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.*

*Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.*

*En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.*

*En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.*

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée 📅 Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

**ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi à partir de 14h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.**

### TOUTES CATEGORIES

LA DATE DE CLOTURE DE LA SAISON DES CRITERIUMS FEMININS TOUTES  
CATEGORIE 2022-23 EST FIXEE AU  
27/05/23

**Au-delà les rencontres seront déclarées forfaits NON Avisés aux 2 équipes**

### TOUTES CATEGORIES

DANS TOUTES CORRESPONDANCE, SOYEZ LE PLUS PRECIS POSSIBLE, EN INDIQUANT :  
LA CATEGORIE,  
LA DATE DE LA RENCONTRE  
LE NUMERO DU MATCH  
LE MOTIF



## APPEL A FEUILLE DE MATCHS

### MONTMAGNY FC1

U15F Groupe B

Match 25554631 du 13/05/23

MONTMAGNY FC 1 / ROISSY EN France US1

1er appel le 22/05/23

2ième appel le 30/05/23

### GOUSSAINVILLE FC2

U15F Groupe C

Match 25520505 du 13/05/23 reporté le 20/05/2023

GOUSSAINVILLE FC 2 / PUISEUX LOUVRES 95 FC1

1er appel le 22/05/23

2ième appel le 30/05/23

## AMENDES

### FEUILLES DE MATCHS

**Nous vous rappelons que le DVOF a mis en place dans l'onglet DOCUMENT les nouvelles feuilles de matchs, les seuls à être recevables si pas d'utilisation de la FMI et pour FAL.  
Ci-dessous la procédure.**

### ETAPE 1



FOOTBALL

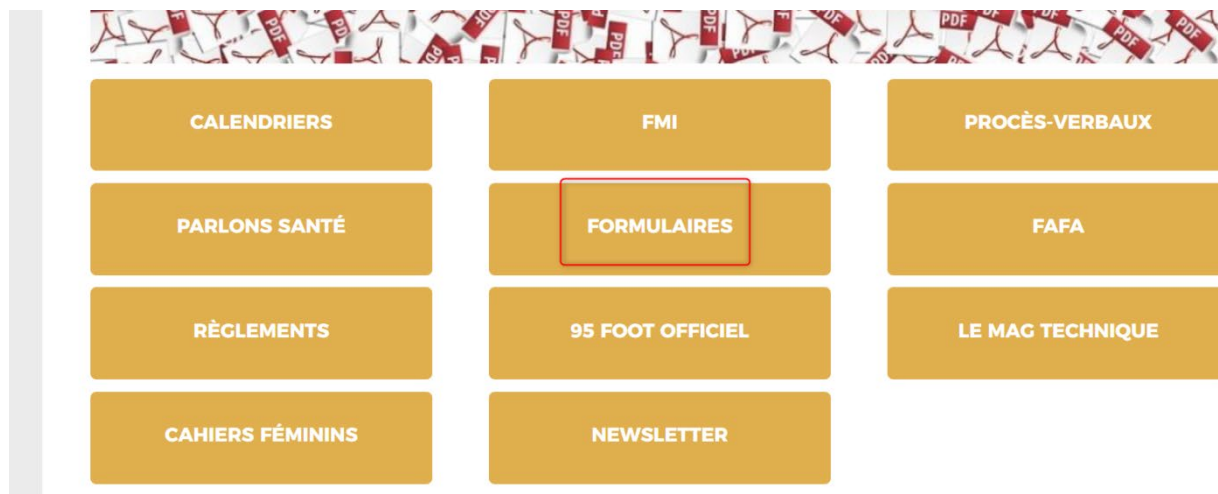
Terre de Jeu et d'Équilibre

ACCUEIL DISTRICT EPREUVES PRATIQUES FORMATIONS TECHNIQUE ARBITRAGE CLUBS MÉDIAS DOCUMENTS

EN CE MOMENT COVID 19

COMPÉTITIONS

## ETAPE 2



## ETAPE3

Saison 2022-2023

Saison 2021-2022

Saison 2020-2021

Sélectionnez une catégorie	Les dernières publications	
<a href="#">FICHE D'ADHÉSION AEF95</a> >	<b>Publié le 17-01-2023</b> Football d'animation Les règles du jeu de U6 à U13	<b>Publié le 16-01-2023</b> Football d'animation Feuille de plateau U6 / U7
<a href="#">PRÉPARATION INCIDENT MATCH</a> >		
<a href="#">TECHNIQUE</a> >		
<a href="#">COMMISSION</a> >	<b>Publié le 16-01-2023</b> Football d'animation Feuille de plateau U8 / U9	<b>Publié le 16-01-2023</b> Football d'animation Feuille d'engagement plateau U6 / U7 & U8 / U9
<b><a href="#">FEMININES</a></b> >		
<a href="#">FOOTBALL D'ANIMATION</a> >		
<a href="#">FUTSAL</a> >		
<a href="#">ARBITRAGE</a> >	<b>Publié le 11-01-2023</b> FEMININES Feuille de présence U7 Féminines	<b>Publié le 11-01-2023</b> FEMININES Feuille de présence U9 féminines
<a href="#">FEUILLE DE MATCH</a> >		
<a href="#">TERRAIN IMPRATICABLE</a> >		
<a href="#">DÉCLARATION D'UNE ENTENTE</a> >	<b>Publié le 11-01-2023</b> FEMININES	<b>Publié le 28-09-2022</b> Futsal



# COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 30 MAI 2023

**Présents** : M. Maillot - M. Lacour - Mme Cyprien - M. Lutz - M. Moukrim

**Absent excusé** : M. N'Diaye

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

### POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F

**ART 20.3** Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

## COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE  
CATÉGORIE  
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

## COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



## COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

## ATTENTION

### HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30
  
- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

### HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

## INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

## RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.  
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



## COURRIERS

Adamois OL

Mail du 29 mai 2023

À la suite de communication téléphonique avec le club Adamois, la rencontre CDM aura lieu à 20h15

Adamois – St Brice

## COUPE DU VAL D'OISE Crédit Mutuel

La commission des Coupes vous informe que la candidature du RC GONESSE a été validé par le Comité Directeur.

**LE 17 ET 18 JUIN 2023**

Merci pour votre candidature.

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : MME Cyprien





## COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 30 MAI 2023

**Présents :** Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos  
M Sénécal

**Assistent :** Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

**Excusé :** M Le Nagard

### INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

**Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.**

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

---

#### RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.  
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur [footclub.fr](http://footclub.fr).

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

---

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

---

***ATTENTION :*** La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

### COMMUNICATION IMPORTANTE

La commission demande aux clubs de bien vérifier toutes les rencontres à jouer dans Footclub.



## COURRIER DES CLUBS

**BEAUCHAMP AS** : Mail du 25 05 23

Pris note de votre réponse concernant le 2<sup>ème</sup> appel de feuille de présence sur plateau

**BELLOY ST MARTIN ASC** : Mail du 30 05 23

Pris note du forfait avisé de vos joueurs sur la JND

**BEZONS USO** : Mail du 22 05 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de match. La commission vous demande de lui transmettre les feuilles de match papier complétées avec la liste de vos joueurs et arbitres

**ERMONT AMS** : Mail du 27 05 23

Pris note de votre information concernant les rencontres de critérium U12/U13 du 27 05 23 à MONTMAGNY FC. La commission n'ayant reçu aucune demande de report de ces rencontres de la part du club de MONTMAGNY FC, celui-ci est déclaré forfait non avisé

**ES HERBLAY** : Mail du 29 05 23

Pris note du forfait avisé de vos 4 équipes sur le critérium U12/U13 du 27 05 23 contre ARGENTEUIL FC.

La commission vous demande d'envoyer vos mails à l'avenir sur la messagerie du DVOF et non via l'application Extranet LPIFF

**ES HERBLAY** : Mail du 22 05 23

Pris note de vos réponses concernant les appels de feuilles de critérium et feuilles de plateaux. La feuille de match papier n° 25595504 n'est toujours pas reçue par le DVOF.

La commission vous demande d'envoyer vos mails à l'avenir sur la messagerie du DVOF et non via l'application Extranet LPIFF

**EZANVILLE US** : Mail du 30 05 23

Pris note de votre réponse concernant la non-utilisation de la FMI sur match critérium U12/U13 – série 1 du 20 05 23 à PIERRELAYE FC

**FONTENAY FC** : Mail du 26 05 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe 3 sur match n° 25593766 – critérium U10/U11 – série 3 du 27 05 23 à VEXIN AS

**FOSES UF** : Mail du 24 05 23

Pris note de votre réponse concernant l'amende infligée pour non-tenu d'un centre du plateau U8 le 22 04 23. La commission n'a pas eu connaissance du mail car l'adresse mail saisie est incorrecte. La commission vous demande de bien vérifier cette dernière. La commission a eu connaissance de la non-tenu du centre par les clubs qui se sont déplacés

**FRETTOISE ES** : Mail du 23 05 23

Pris note de votre réponse concernant l'amende imputée

**GONESSE RC** : Mail du 27 05 23

Pris note de la confirmation de vos équipes sur la JND

**GROSLAY FC** : Mail du 28 05 23

Pris note de la modification du nombre de vos équipes sur la JND

**JOUY FC** : Mail du 23 05 23

Pris note de votre information concernant l'absence des équipes 1 & 2 du club de VILLIERS FC sur les rencontres de critérium U10/U11 du 20 05 23

**MENUCOURT AS** : Mail du 28 05 23

Pris note de la confirmation du nombre de vos équipes sur la JND

**MENUCOURT AS** : Mail du 28 05 23

Pris note de votre réponse concernant le 1<sup>er</sup> appel de feuille de critérium U10/U11. La commission vous informe que la FMI de votre équipe 2 contre ERAGNY FC 4 n'est toujours pas transmise et la commission n'a pas reçue de feuille de match papier

**MONTIGNY FC** : Mail du 29 05 23

Pris note de votre réponse concernant les appels de feuilles matchs du critérium. U12 du 20 05 23

**VILLIERS FC** : Mail du 23 05 23

Pris note de la confirmation du nombre de vos équipes sur la JND

## JND DU 10 JUIN 2023

La commission vous rappelle que la JND est réservée aux joueurs ou joueuses U6/U7. Le nombre de joueurs ou joueuses sera maximum de 6 par équipe.

Vous trouverez ci-dessous la répartition des clubs « Matin & Après-Midi ».





n° Affiliation	RDV 9h30	Matin
551444	ARGENTEUIL FC	4
590534	ARGENTEUIL RC	5
510501	AUVERS ENNERY FC	3
500611	BEAUCHAMP AS	4
551988	CERGY PONTOISE FC	10
500575	CORMEILLAIS ACS	5
545913	COURDIMANCHE AS	4
518657	ENTENTE BOISSY CHARS	2
580487	ENTENTE MMB	4
517328	ENTENTE SSG	6
511000	ERAGNY FC	8
560130	ERMONT ACF	6
500578	FRANCONVILLE FC	12
515375	FRETTOISE ES	3
522695	GARGES FCM	5
525937	GAFEPB	0
523266	GROSLAY FC	2
561058	HERBLAY ES	8
500686	MAGNY FC	2
519616	MARLY ES	4
527755	MENUCOURT AS	2
519844	OSNY FC	5
550638	PERSAN US	4
560812	PIERRELAYE FC	4
550783	PONTOISIENNE JS	4
518652	PRESLES USL	1
520871	PUISEUX LOUVRES FC	4
549968	ST LEU FC	6
518488	ST OUEN AS	8
538505	VAUREAL FCM	0
563529	VEXIN AS	2
500681	VIARMES ASNIERES OL	0
	<b>Nombre Total Equipes Matin</b>	<b>137</b>



n° Affiliation	RDV 14h00	Après-Midi
540630	ADAMOIS OL	4
522689	ARNOUVILLE FAS	5
529169	BELLOY ST MARTIN ASC	0
530279	BEZONS USO	4
526262	BOUFFEMONT ACF	2
524664	BRUYERES BERNES USM	3
590322	CHAUMONTEL LUZARCHES AS	1
554313	CHAMPAGNE SFC	4
549307	COSMO TAVERNY	6
549561	DEUIL ENGHIEU FC	8
513926	DOMONT FC	1
519039	EAUBONNE CSM	5
528672	ECOUEU FC	5
581840	ENTENTE BEAUMONT MOURS	3
551390	ERMONT AMS	3
500712	EZANVILLE US	1
527726	FONTENAY EN PARISIS FC	4
542402	FOSSES UF	3
510506	GONESSE RC	4
581364	GOUSSAINVILLE FC	4
533517	JOUY LE MOUTIER FC	4
517377	MONTMAGNY FC	5
546116	MONTMORENCY FC	5
561118	MONTIGNY FC	5
522868	MONTSOULT BAILLET US	2
531088	NEUVILLE AS	2
530273	PARMAIN AC	1
511509	ROISSY US	2
500695	SARCELLES AAS	6
509431	SOISY AM FC	8
527269	ST BRICE FC	3
507986	ST PRIX ES	3
500565	SURVILLIERS AVENIR	2
519763	THILLAY ESM	2
519260	VALLEE DU SAUSSER ES	1
524020	VEMARS ST WITZ FC	2
550582	VILLIERS LE BEL FC	4
	<b>Nombre Total Equipes Après-Midi</b>	<b>127</b>



## CONVOCATION URGENTE

Lundi 5 Juin 2023 à 19 heures

Rencontres de critérium U12/U13 du 20 05 2023

Pour le club de **ST LEU FC**

- Mr BOUSAUD Kévin - Responsable de L'École Foot Animation

- Mr le Responsable de la Catégorie U12/U13

Pour le club de **MONTIGNY FC,**

- Mr SYLLA Sancoun - Responsable de L'École Foot Animation

- Mr KOR Jimmy – Responsable de la Catégorie U12/U13

**Présence indispensable sous peine d'amende**

## CRITERIUM U13

La commission informe les clubs que les journées de critérium U13 foot à 11 prévues au calendrier en juin, ne seront pas programmées.

## 1<sup>er</sup> APPEL DE FEUILLES CRITERIUM

### CRITERIUM U12/U13

**CERGY PONTOISE FC** : 1<sup>er</sup> appel des feuilles de matchs n° 25592143 – 25592209 & 25602694 – critérium U12/U13 – série 4 du 27 05 23 – série 2 contre MONTMORENCY FC 2 – 3 & 5

**FOSSES UF** : 1<sup>er</sup> appel des feuilles de matchs n° 25592146 – 25592212 – 25592278 & 25602697 – critérium U12/U13 série 4 du 27 05 23 – série 2 contre ENTENTE SSG 2 -3 – 4 & 5

**GONESSE RC** : 1<sup>er</sup> appel des feuilles de matchs n° 25592611 – 25592677 – 25592809 & 25592626 – critérium U12/U13 série 4 du 13 05 23 – série 2 contre ERMONT AMS 1 -2 – 3 & 4

## 1<sup>er</sup> APPEL DE FEUILLES PLATEAUX

### PLATEAU U9 Niveau 2 du 22 04 23

**CHAUMONTEL LUZARCHES AS** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille récapitulative et feuilles de présence des clubs CHAUMONTEL LUZARCHES AS – BOUFFEMONT ACF – BRUYERES BERNES USM – EZANVILLE US – SURVILLIERS AVENIR & VEMARS ST WITZ FC – centre n° 1 du plateau U9 du 22 04 23

**BOUFFEMONT ACF** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 1 du plateau U9 du 22 04 23 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

**BRUYERES BERNES USM** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 1 du plateau U9 du 22 04 23 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS



**EZANVILLE US** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 1 du plateau U9 du 22 04 23 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

**SURVILLIERS AVENIR** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 1 du plateau U9 du 22 04 23 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

**VERMARS ST WITZ** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 1 du plateau U9 du 22 04 23 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

**BEZONS USO** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille récapitulative et feuilles de présence des clubs BEZONS USO – ERMONT ACF – GAFEPB & ARGENTEUIL RC – centre n° 4 du plateau U9 du 22 04 23

**ERMONT ACF** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 4 du plateau U9 du 22 04 23 à BEZONS USO

**GAFEPB** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 4 du plateau U9 du 22 04 23 à BEZONS USO

**ARGENTEUIL RC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 4 du plateau U9 du 22 04 23 à BEZONS USO

**ERMONT AMS** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille récapitulative et feuilles de présence des clubs d'ERMONT AMS – BEAUCHAMP AS & FRANCONVILLE FC – centre n° 8 du plateau U9 du 22 04 23

**BEAUCHAMP AS** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 8 du plateau U9 du 22 04 23 à ERMONT AMS

**FRANCONVILLE FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 8 du plateau U9 du 22 04 23 à ERMONT AMS

**CHAMPAGNE SFC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille récapitulative et feuilles de présence des clubs de CHAMPAGNE SFC – ADAMOIS OL – ENTENTE BEAUMONT MOURS - PERSAN US & VALLEE DE SAUSSERON – centre n° 12 du plateau U9 du 22 04 23

**ADAMOIS OL** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 12 du plateau U9 du 22 04 23 à CHAMPAGNE SFC

**ENTENTE BEAUMONT MOURS** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 12 du plateau U9 du 22 04 23 à CHAMPAGNE SFC

**PERSAN US** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 12 du plateau U9 du 22 04 23 à CHAMPAGNE SFC

**VALLEE DE SAUSSERON** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 12 du plateau U9 du 22 04 23 à CHAMPAGNE SFC

**ENTENTE SSG** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille récapitulative du centre n° 13 du plateau U9 du 22 04 23

**ARGENTEUIL FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille récapitulative et feuilles de présence des clubs d'ARGENTEUIL FC & ST BRICE FC – centre n° 12 du plateau U9 du 22 04 23

**ECOUEEN FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 16 du plateau U9 du 22 04 23 à VIARMES ASNIERES OL

**CERGY PONTOISE FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille récapitulative du centre n° 17 du plateau U9 du 22 04 23

**PLATEAU U9 Niveau 2 du 22 04 23**

**PIERRELAYE FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 1 du plateau U8 du 22 04 23 à ERAGNY FC

**CORMEILLAIS ACS** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille récapitulative et feuilles de présence des clubs CORMEILLAIS ACS – ERMONT ACF – FRETTOISE ES & MONTIGNY FC – centre n° 3 du plateau U8 du 22 04 23

**ERMONT ACF** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 3 du plateau U8 du 22 04 23 à CORMEILLAIS ACS

**FRETTOISE ES** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 3 du plateau U8 du 22 04 23 à CORMEILLAIS ACS

**MONTIGNY FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 3 du plateau U8 du 22 04 23 à CORMEILLAIS ACS

**VILLIERS FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille récapitulative du centre n° 6 du plateau U8 du 22 04 23

**GONESSE RC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille récapitulative et feuilles de présence des clubs GONESSE RC – BEZONS USO & FRANCONVILLE FC – centre n° 8 du plateau U8 du 22 04 23

**BEZONS USO** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 8 du plateau U8 du 22 04 23 à GONESSE RC

**FRANCONVILLE FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 8 du plateau U8 du 22 04 23 à GONESSE RC

**ENTENTE SSG** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 13 du plateau U8 du 22 04 23 à ST LEU FC

**SARCELLES AAS** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 13 du plateau U8 du 22 04 23 à ST LEU FC

**SOISY AM FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 13 du plateau U8 du 22 04 23 à ST LEU FC

**ARGENTEUIL FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 15 du plateau U8 du 22 04 23 à ST PRIX ES

**PLATEAU U8/U9 Niveau 1 du 22 04 23**

**ERMONT ACF** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 1 du plateau U8/U9 Niveau 1 du 22 04 23 au COSMO TAVERNY

**PONTOISIENNE JS** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 1 du plateau U8/U9 Niveau 1 du 22 04 23 au COSMO TAVERNY

**ARGENTEUIL RC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille récapitulative et de présence des clubs d'ARGENTEUIL RC – CERGY PONTOISE FC & ENTENTE SSG - centre n° 3 du plateau U8/U9 Niveau 1 du 22 04 23 au COSMO TAVERNY

**CERGY PONTOISE FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 3 du plateau U8/U9 Niveau 1 du 22 04 23 au COSMO TAVERNY

**ENTENTE SSG** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 3 du plateau U8/U9 Niveau 1 du 22 04 23 au COSMO TAVERNY





**BEZONS USO** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 4 du plateau U8/U9 Niveau 1 du 22 04 23 au SOISY AM FC

## 2<sup>ème</sup> APPEL DE FEUILLES PLATEAUX

### PLATEAU U6/U7 du 15 04 23

**SURVILLIERS AVENIR** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 13 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à FOSSES UF

### CRITERIUM U10/U11 AVENIR

**ERMONT AMS** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille match n° 25603600 – critérium Avenir U10/U11 Poule A du 20 05 23 contre COSMO TAVERNY 1

### CRITERIUM U10 / U11

**BEAUCHAMP AS** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de match n° 25593629 – critérium U10/U11 du 20 05 23 – série 3 contre AUVERS ENNERY FC 1

**MENUCOURT AS** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de match n° 25593697 – critérium U10/U11 du 20 05 23 – série 3 contre ERAGNY FC 4

**PUISEUX LOUVRES FC** : 2<sup>ème</sup> appel des feuilles de matchs n° 25593875 & 25593290 – critérium U10/U11 du 20 05 23 – série 4 contre SARCELLES AAS 3 & 4

**COURDIMANCHE AS** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de match n° 25593962 – critérium U10/U11 du 20 05 23 – série 4 contre ARGENTEUIL FC 5

**ARGENTEUIL RC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de match n° 25594126 – critérium U10/U11 du 20 05 23 – série 4 contre ST BRICE FC 4

**MONTMAGNY FC** : 2<sup>ème</sup> appel des feuilles de matchs n° 25595329 & 25595374 – critérium U10/U11 du 20 05 23 – série 4 contre PERSAN US 3 & 4

**ES HERBLAY** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de match n° 25595504 – critérium U10/U11 du 20 05 23 – série 4 contre ENTENTE SSG 7

### CRITERIUM U12 AVENIR

**ERMONT AMS** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille match n° 25603105 – critérium Avenir U12 Poule A du 20 05 23 contre ENTENTE MMB 12

### CRITERIUM U12/U13

**HERBLAY ES** : 2<sup>ème</sup> appel des feuilles de matchs n° 25592142 & 25592208 – critérium U12/U13 série 4 du 20 05 23 contre ENTENTE SSG 2 & 3

**ST LEU FC** : 2<sup>ème</sup> appel des feuilles de matchs n° 25592273 & 25602692 – critérium U12/U13 – série 4 du 20 05 23 contre MONTIGNY FC 3 & 4



**SARCELLES AAS** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de match n° 25592618 – critérium U12/U13 – série 4 du 20 05 23 contre ERMONT AMS 1

**PUISEUX LOUVRES FC** : 2<sup>ème</sup> appel des feuilles de matchs n° 25592620 – 25592686 - 25592752 & 25592818 – critérium U12/U13 série 4 du 20 05 23 contre GONESSE RC 2 – 3 – 4 & 5

## AMENDES

**CORMEILLAIS ACS** : Non envoi après 2<sup>ème</sup> appel des feuilles matchs n° 25595234 & 25595278 – critérium U10/U11 du 13 05 23 – série 4 contre EAUBONNE CSM 1 & 2

**Amende : 30€ x 2 = 60€**

**PERSAN US** : Non envoi après 2<sup>ème</sup> appel des feuilles matchs n° 25595237 & 25595282 – critérium U10/U11 du 13 05 23 – série 4 contre COSMO TAVERNY 3 & 4

**Amende : 30€ x 2 = 60€**

**MONTMAGNY FC** : Non envoi après 2<sup>ème</sup> appel des feuille match n° 25595370 – critérium U10/U11 du 13 05 23 – série 4 contre ENTENTE SSG 6

**Amende : 30€**

**ERMONT AMS** : Non envoi après 2<sup>ème</sup> appel de la feuille match n° 25603097 – critérium Avenir U12 Poule A contre BEZONS USO 1

**Amende : 30€**

**ARNOUVILLE FAS** : Non envoi après 2<sup>ème</sup> appel des feuilles matchs n° 25591080 & 25591174 – critérium U12/U13 du 13 05 23 – série 2 contre FRANCONVILLE FC 1 & 2

**Amende : 30€ x 2 = 60€**

**SARCELLES AAS** : Non envoi après 2<sup>ème</sup> appel des feuilles matchs n° 25591380 & 25591408 – critérium U12/U13 du 13 05 23 – série 2 contre NEUVILLE AS 1 & 2

**Amende : 30€ x 2 = 60€**

**CORMEILLAIS ACS** : Non envoi après 2<sup>ème</sup> appel des feuilles matchs n° 25591983 – 25592011 & 25592039 – critérium U12/U13 du 13 05 23 – série 3 contre GOUSSAINVILLE FC 5 – 6 & 7

**Amende : 30€ x 3 = 90€**

**BEZONS USO** : Non envoi après 2<sup>ème</sup> appel des feuilles matchs n° 25592612 & 25592678 – critérium U12/U13 du 13 05 23 – série 4 contre MONTMAGNY FC 1 & 2

**Amende : 30€ x 2 = 60€**

**GOUSSAINVILLE FC** : Non envoi après 2<sup>ème</sup> appel des feuille match n° 25592681 – critérium U12/U13 du 13 05 23 – série 4 contre SARCELLES AAS 3

**Amende : 30€**

**ARGENTEUIL FC** : Non envoi après 2<sup>ème</sup> appel de la feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs d'ARGENTEUIL FC – BEAUCHAMP AS & ENTENTE SSG du centre n° 2 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à ARGENTEUIL FC

**Amende : 30€ x 4 = 120€**

**CORMEILLAIS ACS** : Non envoi après 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 6 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à CERGY PONTOISE FC

**Amende : 30€**

**ERMONT AMS** : Non envoi après 2<sup>ème</sup> appel de la feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs d'ERMONT AMS & ENTENTE MMB du centre n° 10 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à ERMONT AMS



**Amende : 30€ x 3 = 90€**

**ENTENTE MMB** : Non envoi après 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 10 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à ERMONT AMS

**Amende : 30€**

**FONTENAY FC** : Non envoi après 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 11 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à EZANVILLE US

**Amende : 30€**

**VILLIERS FC** : Non envoi après 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de récapitulative sur centre n° 12 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à VILLIERS FC

**Amende : 30€**

**MONTMORENCY FC** : Non envoi après 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 12 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à VILLIERS FC

**Amende : 30€**

**PIERRELAYE FC** : Non envoi après 2<sup>ème</sup> appel de la feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs de PIERRELAYE FC & PONTOISIENNE JS du centre n° 20 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à PIERRELAYE FC

**Amende : 30€ x 3 = 120€**

**PONTOISIENNE JS** : Non envoi après 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 20 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à PIERRELAYE FC

**Amende : 30€**

**SARCELLES AAS** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 25592622 – critérium U12/U13 – série 4 contre JOUY FC 1

**Amende : 15€**

**MONTMAGNY FC** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de vos équipes 1 - 2 - 3 & 4 sur matchs n° 25592626 – 25592692 - 25592758 & 25592824 – critérium U12/U13 – série 4 contre ERMONT AMS 1 – 2 – 3 & 4

**Amende : 15€ x 4 = 60€**

**BEAUCHAMP AS** : Absence de votre club sur centre n° 2 du plateau U6/U7 du 15 04 23 à ARGENTEUIL FC

**Amende : 50€**

## **ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON**

Journée Nationale U6 & U7 le Samedi 10 Juin 2023 à CERGY PONTOISE FC  
(Stade Salif Keita - Plaine des Linandes)

**PROCHAINE RÉUNION LUNDI 5 JUIN 2023 À PARTIR DE 18H00**



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION SECTION FÉMININE

RÉUNION DU 29 MAI 2023

### INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

### RAPPEL

### RAPPEL RÈGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

#### Article 44.2 –

*Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financière du D.V.O.F et match perdu par pénalité au club recevant.*

*Le club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.*

*En cas de non-réponse de la part des deux clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.*

*En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.*

- Match remis (arrêté municipal avec liste des matches concernés) = 50€

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

**ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi à partir de 14h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.**

### COURRIER CLUB

ENT SSG

Mail du 23/05/2023

U13F match n°25517247 ENT.SSG/FC JOUY LE MOUTIER

Pris note de votre courrier, concernant le score de la rencontre qui est confirmé de 5-3.



## APPEL A LA FEUILLE DE MATCH

**ERAGNY FC**

**U11F GROUPE A**

**Match du 13/05/2023 n°25514794**

*ERAGNY FC 1 / SOISY ANDILLY MARGENCY FC 2*

**1er Appel à la feuille de match le 15/05/2023**

**2ème Appel à la feuille de match le 22/05/2023**

**SARCELLES AAS**

**U11F GROUPE A**

**Match du 13/05/2023 n°25514798**

*SARCELLES AAS 1 / MONTMORENCY FC*

**1er Appel à la feuille de match le 15/05/2023**

**2ème Appel à la feuille de match le 22/05/2023**

**SARCELLES AAS**

**U11F GROUPE B**

**Match du 13/05/2023 n°25514832**

*SARCELLES AAS 2 / DEUIL ENGHIEU FC*

**1er Appel à la feuille de match le 15/05/2023**

**2ème Appel à la feuille de match le 22/05/2023**



## COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 30 MAI 2023

Présents : MM. Plassart - Lacour

Assistent : MM. Diaz- Letellier (Comité).

## FORMATION

La commission établit actuellement le calendrier des formations pour la prochaine saison. Si vous avez des suggestions, vous pouvez nous les transmettre via le secrétariat du DVOF.

### FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF.

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

**3.9.0.0**

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

**Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.**

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

[Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.](#)

Nous vous remercions de votre retour.

**La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.**

## FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 Vous retrouverez cette version sous le nom (Feuille de Match Informatisée VERSION 3.9.0.0). Cette version est disponible sur le Store Apple.

[Cette version est obligatoire.](#)

Bonne saison à vous !

## FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

### EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

## Mode opératoire

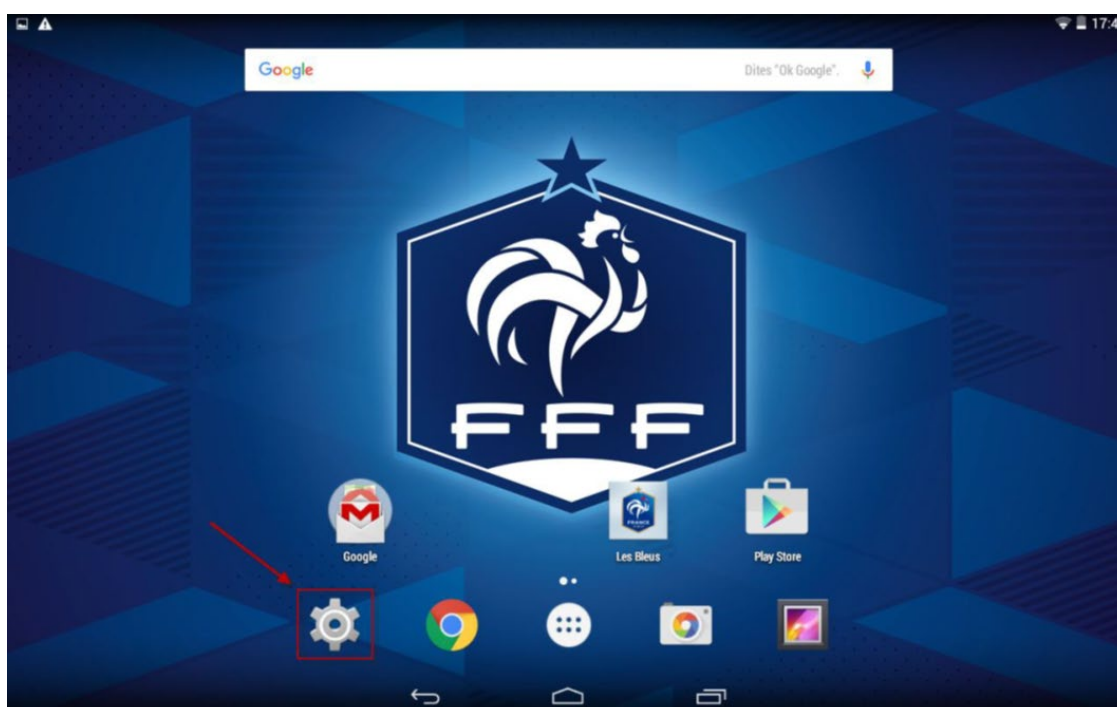
### PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

🔗 Allez dans paramètres de la tablette.

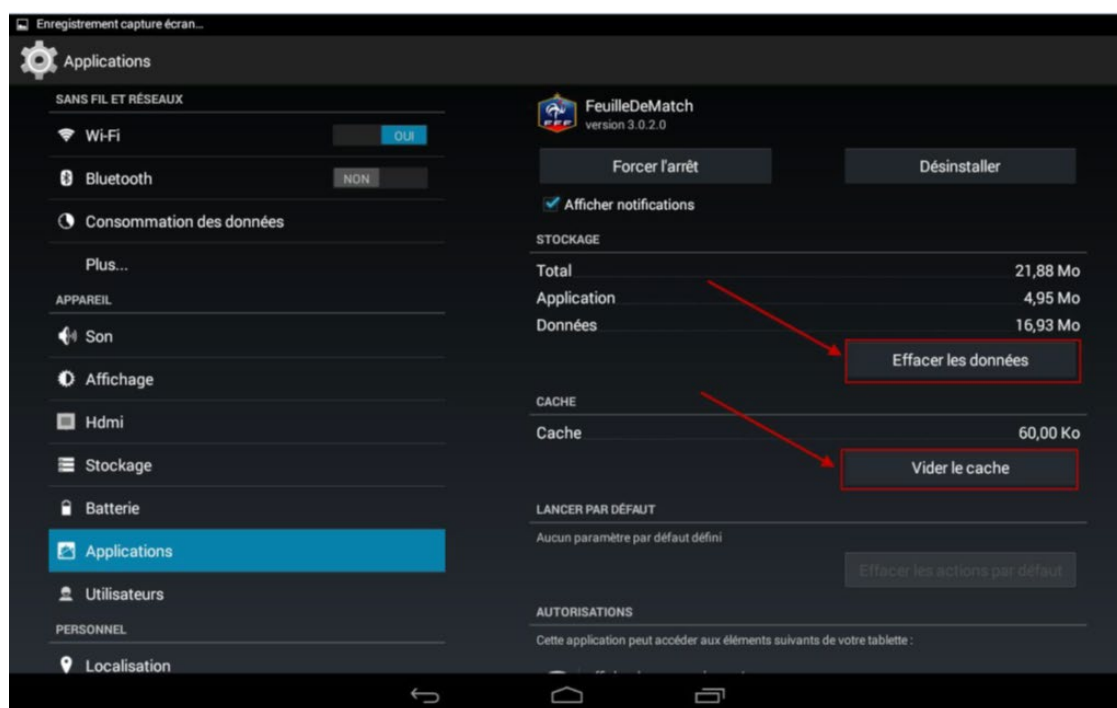




## ☐ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



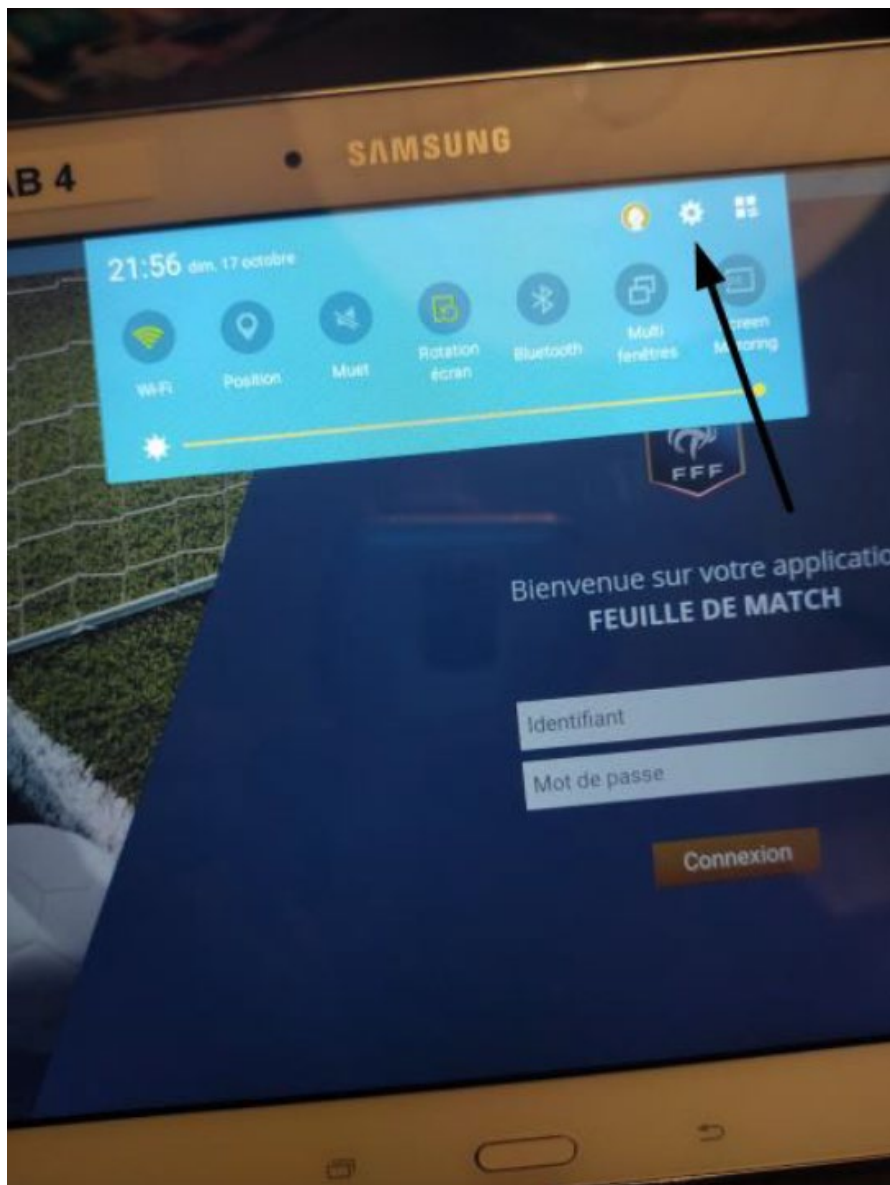
## ☐ Effacer les données et vider le cache



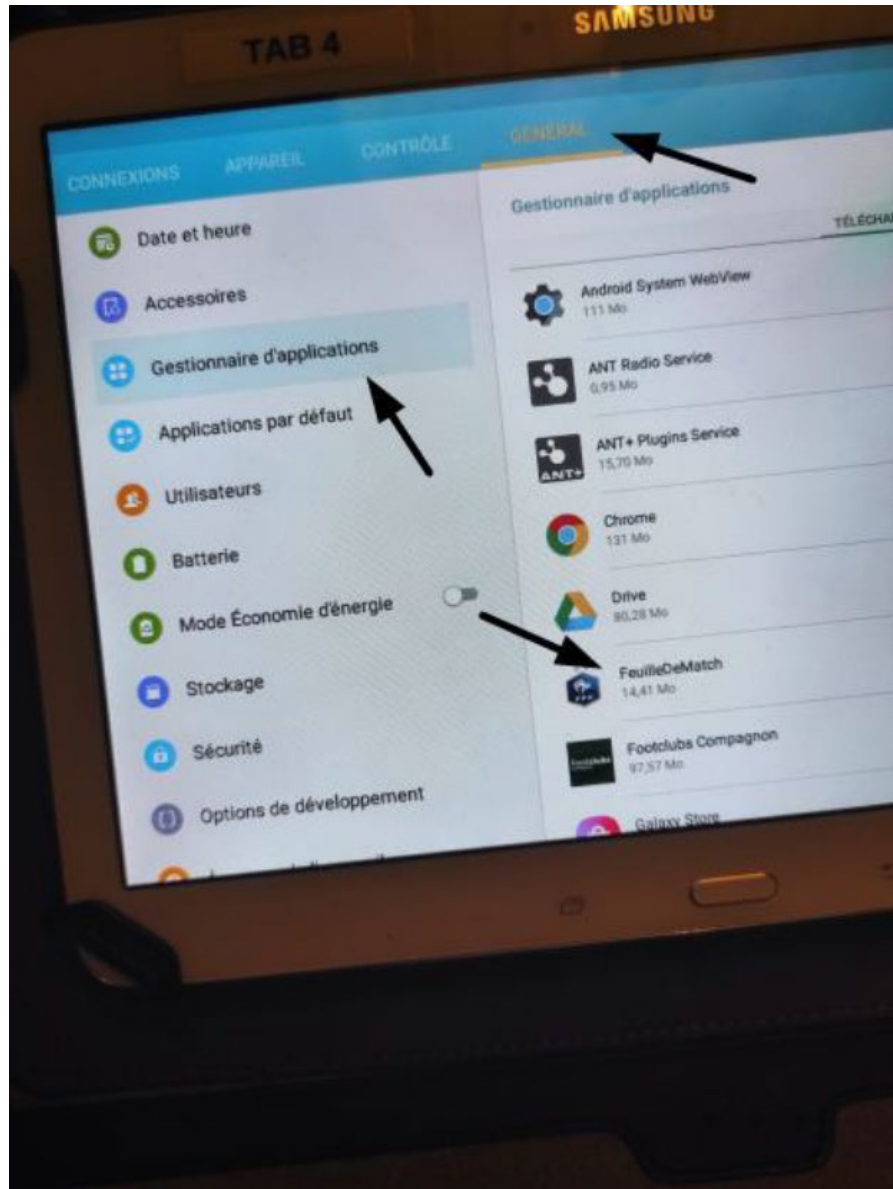
## ☐ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

## AUTRES TABLETTES

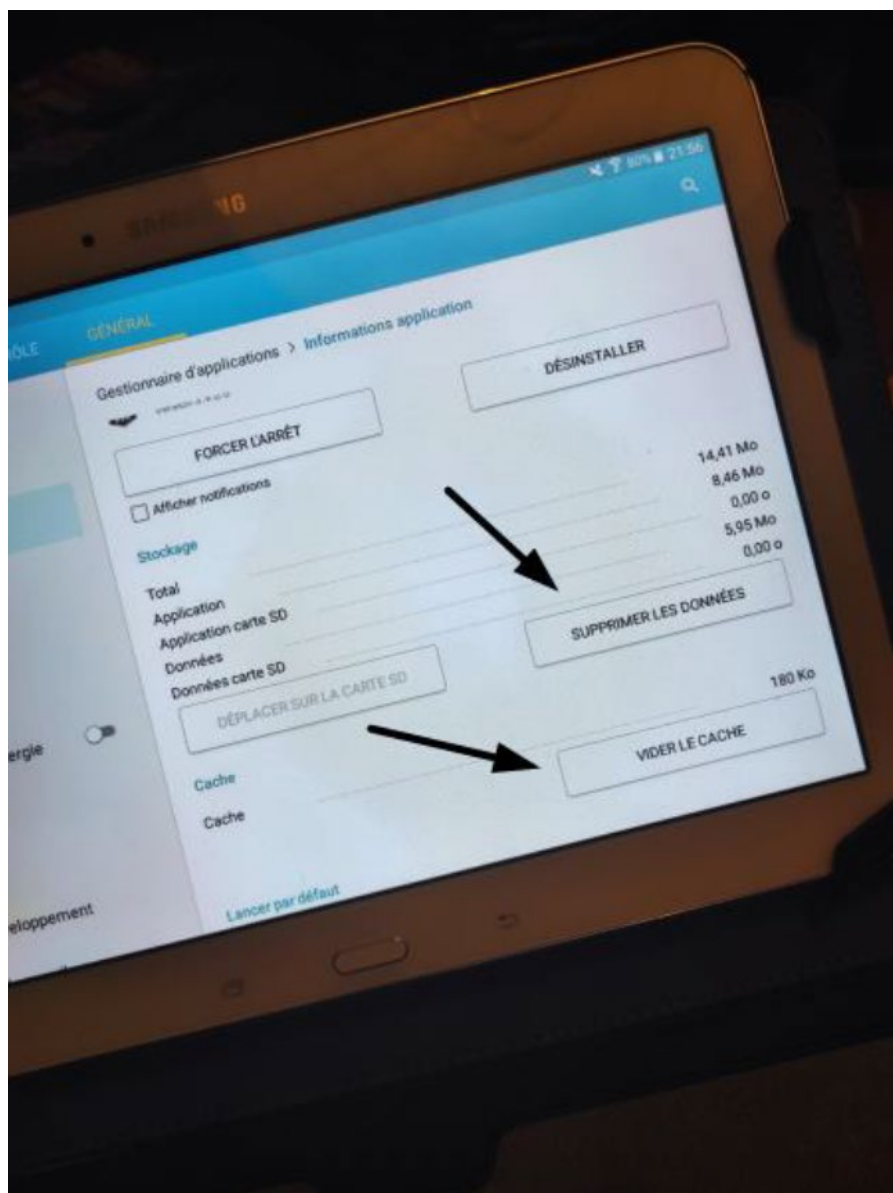
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



🔗 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



## 🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres  
La récupération se termine en quelques secondes !



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 30 MAI 2023

**Présents** : MM. Plassart – Lacour -- Febvay

**Assiste** : M. Letellier (Comité)

## A TOUS LES CLUBS DU VAL D'OISE

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

## SECURITÉ

### Article 3.4

## LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après.

La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge  
Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

**Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.**

## FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.

Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage)

## INFORMATIONS TERRAIN

**Ville de ERMONT : NNI 952190102**

Un rapport de délégation nous indique que la surface synthétique du terrain annexe Auguste RENOIR, située devant les bancs, se décolle par plaques. La municipalité a été avisée de la situation.



## CLASSEMENT

*Ville de CERGY : NNI 951279904*

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le lundi 05 juin 2023 à 14h00, au gymnase, RD 14 pour classement de l'installation.

## COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

## RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s)



## COMMISSION DES FINANCES

PV RESTREINT DU 30 MAI 2023

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

### RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

### INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé.

## COURRIERS DES CLUBS

- **581364 – GOUSSAINVILLE FC** – Mail du 29/05/23– Paiement compte club

Nous prenons note de votre mail, et vous confirmons que nous avons reçu votre règlement en date du 28 mai 2023.

Néanmoins nous devons vous rappeler que pour tous les clubs, les sanctions prévues dans l'article 3.6.3 du Règlement Sportif sont appliquées jusqu'au règlement total du solde de compte club arrêté au 31 mars 2023.

## CLUBS EN INFRACTION NON-REGLEMENT COMPTE CLUB

Liste des clubs en infraction à ce jour après la relance du 26 avril 2023 via Notifoot avec une date de règlement arrêtée au lundi 15 mai 2023 :

## *CLUBS EN INFRACTION NON RÈGLEMENT COMPTE CLUBS*

Liste des clubs en infraction à ce jour après la relance du 26 avril 2023 via Notifoot avec une date de règlement arrêtée au lundi 15 mai 2023:



- 530279 – BEZONS US M
- 560814 – FUTSAL CLUB GADJOSTARR
- 561101 – MONTIGNY LVBD
- 564301 – ETOILE PARIS IDF ALPINE
- 580882 - MARCOUVILLE CITY C.P AGGLO

Selon l'article 3.6.3 du Règlement Sportif :

la Commission des Finances décide d'appliquer le règlement à savoir : la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Séniors Vétérans des clubs débiteurs ci-dessus, seront sanctionnés de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après cette date et jusqu'à régularisation de leur situation financière.

D'autres sanctions pourront être prononcées toujours conformément à l'article 3.6.3 du RS du DVOF,

Notamment la suspension de compétitions des équipes de Foot à 11, après 1 mois d'infraction pour « non-paiement » à compter de la date de la réunion de cette Commission.

## **RAPPEL : DEMANDE D'INFORMATIONS**

**Suite au montant débiteur important des clubs mentionnés ci-dessus, la Commission souhaite rencontrer Le Président de chacun de ces clubs pour comprendre les difficultés rencontrées et trouver des solutions dans les meilleures délais :**

- 530279 – BEZONS US M
- 580882 - MARCOUVILLE CITY C.P AGGLO

---

**ses aux Commissions suivantes :**

**\* Commission Départementale du Calendrier et organisation des Compétitions**

**\* Commission Futsal**

**\*Commission Statut et Règlement**

**\* Commission Technique**

---

**Prochaine réunion le 20 juin 2023**